

La présence des déchets issus de la grillade dans certaines rues

L'UNION

“ Unissons-nous pour un développement durable ”

Hebdomadaire nigérien d'informations générales Site Web : tamtaminfo.com - N° 420 du 30 Juillet 2021 Prix 300f cfa

La réussite du Ministre Adamou Mahaman



Le RENJED présente les acquis du projet après 18 mois de mise en œuvre

Le projet LIRA partage les résultats de ses recherches



Formation des Acteurs en Plaidoyer et Influence.



Partenariat OXFAM/Partenaires :

Formation des Acteurs en Plaidoyer et Influence.

Du 13 au 16 Juillet 2021 à l'Hôtel Palace de Niamey, l'ONG Internationale OXFAM au Niger organise une formation en Plaidoyer et Influencing à l'endroit de ses partenaires. Il s'agit des organisations de la société civile et institutions étatiques bénéficiaires du financement de l'Ambassade Royale du Danemark à travers OXFAM. Quatre jours durant, une vingtaine de représentants des organisations partenaires seront outillés et partageront leurs expériences en matière de plaidoyer et de l'influence. L'objectif est d'améliorer les actions de plaidoyer des projets et programmes des partenaires afin d'atteindre les objectifs fixés au cours de leurs mises en œuvre. Cette formation est assurée par deux expertes et consultantes Madame Hedwige Hounou Sossou et Imma de Migel.

Les travaux de la formation ont été lancés par Mme Gisel MENYE Cheffe d'Equipe du l'Unité d'Appui Technique (UAT) d'OXFAM au Niger. Elle a rappelé que conformément aux engagements pris, le Projet "Gouvernance Démocratique et Droits Humains (GDDH)" d'OXFAM met essentiellement l'accent sur le renforcement des capacités organisationnelles et des partenaires afin que la mise en œuvre des projets et programmes réponde aux besoins des populations. A noter que le Directeur-Pays par Intérim d'OXFAM au Niger Monsieur KONATE Papa Sosthène a marqué son intérêt par sa présence afin d'encourager les participants et les assurer de tout le soutien d'OXFAM pour la mise en œuvre des projets et programmes au profit des communautés.



brahim Diolombi Mahamadou/RENJED

Fin de la 14ème Revue sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement :

La réussite du Ministre Adamou Mahaman



Les travaux de la revue annuelle du secteur de l'eau et de l'assainissement, débutés le 13 juillet 2021 ont pris fin le jeudi 15 juillet 2021 au centre de conférence de l'hôtel Radisson Blu de Niamey. Cette rencontre qui a réuni tous les acteurs de toutes les régions du Niger, vise à faire une appréciation des efforts consentis par l'Etat et les partenaires au développement dans la promotion de l'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement, mais aussi faire des recommandations pour améliorer le secteur afin de faire face aux multiples défis. La cérémonie de clôture a été présidée par le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement Adamou Mahaman en présence des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des ONGs, des élus locaux, des Associations de la société civile et des médias.

Trois jours durant, les participants ont échangé sur les goulots d'étranglement du secteur ainsi que des solutions afin de permettre à tous les nigériens d'avoir accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement

d'ici 2030. En grand connaisseur du secteur, le Ministre Adamou Mahaman a proposé des alternatives pertinentes et innovantes conformément aux orientations stratégiques de Son Excellence le Président de la République Bazoum Mohamed dans sa vision de transformation structurelle du monde rural et urbain. Le Ministre a aussi rappelé aux participants tout l'engagement du Président de la République dans ce secteur vital. Une situation qui a permis aux acteurs présents à la revue de comprendre tout l'intérêt qu'accorde le Président Bazoum au secteur de l'eau et de l'assainissement. Ils étaient tous d'accord avec le Ministre Adamou Mahaman que Bazoum Mohamed est le « grand sauveur du secteur ». Cela a permis aux différents acteurs notamment les Partenaires Techniques et Financiers, les ONGs et les élus locaux de réitérer une fois de plus leur engagement, leur détermination à accompagner toutes ces nobles initiatives. Ils l'ont exprimé de vive voix à travers une motion spéciale au Président de la République Son Excellence Bazoum Mohamed.

A la fin des travaux, les participants ont formulé des recommandations visant à améliorer la desserte en eau potable et à promouvoir l'assainissement aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural où d'énormes défis restent à relever. On note, entre autres, l'effectivité du transfert des compétences et les ressources y afférentes, le développement des mécanismes innovants de financement du secteur, l'audit régulier de la gestion déléguée des infrastructures d'eau, le renforcement du financement par les Partenaires Techniques Financiers et l'appropriation des documents du secteur de l'eau par l'ensemble des parties prenantes.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement Adamou Mahaman a félicité et encouragé les participants pour le travail abattu durant ces trois jours qui ont permis d'atteindre les résultats escomptés et d'apporter des solutions nouvelles liés aux défis du secteur de l'eau et de l'assainissement. Il a ensuite appelé les partenaires au développement à investir davantage dans ce secteur qui constitue l'un des axes prioritaires de l'Etat cadrant parfaitement avec le programme de la renaissance acte 3 du Président de la République du Niger Bazoum Mohamed. Le ministre Adamou Mahaman a enfin souligné que le dialogue politique qui se tiendra dans les jours à venir sera une opportunité pour apporter des perspectives dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

« L'eau c'est la vie, l'hygiène c'est la santé et l'assainissement c'est la dignité ! »

Abdoul Kader IDY/REJEA



**Promotion de l'éthique et de la déontologie des medias nigériens pour un accès équitable à l'information :
Le RENJED présente les acquis du projet après 18 mois de mise en œuvre**

Le Médiateur de la République du Niger Me Ali Sirfi Maiga a présidé le samedi 24 juillet 2021 à Africa Hall de Niamey, la cérémonie officielle des travaux de l'atelier de capitalisation des acquis du projet "Promotion de l'Ethique et de la Déontologie des Medias Nigériens pour un Accès Equitable à l'Information". D'une durée de 18 mois, de février 2020 à Juillet 2021, ce projet a été piloté par le Réseau Nigérien des Journalistes pour l'Education et le Développement (RENJED) avec le financement de l'Ambassade Royale du Danemark à travers l'ONG Internationale OXFAM au Niger. C'était en présence du Président du RENJED Monsieur Ousmane Dambadji, du Directeur de Cabinet du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) Monsieur Malam Issa Nassirou, du représentant du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Monsieur Mahaman Sani Gaoh, des représentants des institutions de l'Etat et des ministères sectoriels, des étudiants de l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) ainsi des medias publics et Privés.

A l'occasion de cette activité, le président du RENJED a réitéré ses remerciements aux partenaires stratégiques pour leurs accompagnements dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, dit-il, cette activité a pour objectif de présenter les activités réalisées et leurs impacts auprès des acteurs impliqués. « Le projet de promotion de l'éthique et de la déontologie des médias nigériens pour un accès équitable à l'information a permis d'améliorer les indicateurs de performance en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information au Niger. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de ce projet. L'une des plus importantes a été le plaidoyer pour l'adoption du décret d'application de l'ordonnance portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs actuellement au Secrétariat Général du Gouvernement pour examen. Au vu des résultats obtenus dans le cadre de ce projet, le partenaire a décidé d'octroyer des fonds supplémentaires au RENJED pour une prolongation du projet sur une période de 10 mois. Toutes les activités réalisées ont participé à la promotion de la bonne gouvernance du pays à travers l'accès des citoyens à l'information». Monsieur Ousmane Dambadji a également salué les efforts du Médiateur de la République et tous les acteurs ayant contribué à la mise en œuvre de ce projet.

« Le droit d'accès à l'information est un droit constitutionnel, reconnu par la Constitution de la République du Niger du 25 Novembre 2010 en son Article 31 qui dispose que : "Toute personne a le droit d'être informé et d'accéder à l'information détenue par les services publics dans les conditions déterminées par la loi". D'où tout le soutien et l'accompagnement de mon institution au Réseau Nigérien des Journalistes pour l'Education et le Développement (RENJED)



dans le cadre de la mise en œuvre de cet important projet », affirme Maitre Ali Sirfi Maiga, Médiateur de la République. Après la présentation du projet et des acquis par le Coordonnateur du Projet Monsieur Ibrahim Diolombi Mahamadou, la parole a été donnée aux parties prenantes pour recueillir leurs avis et les impacts des

activités réalisées. Les témoignages ont montré à quel point ce projet a été bénéfique pour les journalistes et les autres acteurs impliqués dont les contributions ont permis de promouvoir l'éthiques et la déontologie des médias au Niger.

Adamou Mariam/RENJED



Décret d'application de l'ordonnance portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs :

Le RENJED poursuit les actions de plaidoyer

Le Réseau Nigérien des Journalistes pour l'Education et le Développement (RENJED) a organisé le Samedi 03 Juillet 2021 dans la salle de réunion de Africa Hall de Niamey, une rencontre d'échanges et de plaidoyer en faveur de l'adoption du décret d'application de l'ordonnance portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs. Cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Promotion de l'éthique et de la déontologie des médias nigérien pour un accès équitable à l'information". La cérémonie d'ouverture a été co-présidée par le Président du RENJED Monsieur Ousmane Dambadji et le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) Monsieur Malam Issa Nassirou, en présence du représentant de OXFAM au Niger Alhadji Rabiou Maman, des représentants des Ministères de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, de la Communication, de la Justice, du représentant du Médiateur de la République et de tous les membres du comité interministériel mis en place pour la circonstance.

En prenant la parole à cette occasion, le Président du RENJED Monsieur Ousmane Dambadji a fait un bref rappel du contexte du projet et de cette rencontre qui s'inscrit dans la phase finale du projet. « Aujourd'hui, nous sommes à une rencontre d'échanges avec l'ensemble des acteurs pour faire le point des avancées enregistrées dans le processus d'adoption du décret transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et les actions à entreprendre pour l'aboutissement de ce projet de décret. Ce document, une fois adopté, protégera l'ensemble des nigériens et contribuera à améliorer l'accès à l'information, la bonne gouvernance et le développement socio-économique du pays », a rappelé le Président du RENJED.

Quant au Directeur de Cabinet du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) Monsieur Malam Issa Nassirou, il a tenu à féliciter tous les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration de l'avant-projet de décret d'application portant charte d'accès à l'information et aux documents administratifs. « Ce projet de décret, s'il est adopté et approprié, permettra non seulement au Conseil Supérieur de la Communication de réduire la sanction des médias pour non-respect de l'éthique et de la déontologie, mais aussi facilitera l'accès à l'information publique et aux documents administratifs aux citoyens », a précisé le Directeur de Cabinet du CSC.

Au cours de cette journée, les acteurs ont



suivis plusieurs communications notamment le processus d'élaboration de l'avant-projet de décret d'application présenté par le Directeur de la Législation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Monsieur Ango Daoura.

La rencontre d'échanges entre les différents acteurs, vise à impulser positivement le processus d'adoption du décret d'application de l'ordonnance portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs au Niger. A la fin de la rencontre, les participants ont élaboré un plan d'action prioritaire de communication et de plaidoyer afin d'inciter le Gouvernement à adopter ledit décret.

Pour rappel, cet appui du RENJED en faveur de l'adoption du décret entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Promotion de l'Ethique et de la Déontologie des Medias pour un accès équitable à l'information » d'un coût global de 70 millions de FCFA financé entièrement par l'Ambassade Royale du Danemark à travers l'ONG Internationale OXFAM. D'une durée de dix-huit mois (18), de Février 2020 à Juillet 2021, le projet intervient dans quatre régions du pays à savoir, Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder avec pour objectif principal de renforcer les capacités des journalistes afin de produire des informations justes et équitables, gages d'un développement durable. Pendant sa phase d'exécution, le projet a mené plusieurs activités entre autres l'élaboration d'un fascicule résumant le cadre juridique et institutionnel en matière de l'information et de la communication, l'organisation de cinq (5)

conférences publiques pour la vulgarisation du document avec plus de deux cent cinquante-trois (253) journalistes touchés directement et plus de sept (7) millions de personnes touchées indirectement, l'organisation d'une campagne médiatique en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Communication pour informer le public sur l'importance de l'ordonnance portant accès à l'information publique et aux documents administratifs et influencer les décideurs pour l'adoption et l'application du décret d'application.

Abdoul Kader IDY/ RENJED



L'UNION
Hebdomadaire d'informations

Directeur de Publication
M. Ousmane Dambadji
 Tél : 21.79.97.33 Cél: 96 88 51 59
 E-mail : dambadji2000@yahoo.fr

Rédaction
Ousmane Dambadji
Insa Garba
Ibrahim Diolombi M
Adamou Inoussa Oumarou
Mariama Moussa
Hadiza Balla

Tirage :
 1000 exemplaires sur les presses de
la NIN BP 61

Accès à l'eau potable dans les quartiers périphériques de Niamey :

Le projet LIRA partage les résultats de ses recherches

Le Vice-recteur de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Coordonnateur du projet LIRA Pr. Adamou Rabani, était face à la presse le vendredi 16 juillet 2021, à la Maison de la Presse de Niamey. L'objectif de cette rencontre est de partager les résultats du projet de promotion de la Recherche Intégrée pour l'Agenda 2030 de l'Union Africaine (LIRA 2030) sur la « gestion des services d'approvisionnement en eau en milieu urbain et l'accès à l'eau potable dans le contexte de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest : cas de la ville de Niamey ». Cette conférence a été organisée par l'Université Abdou Moumouni de Niamey en collaboration avec le Réseau des Journalistes pour l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (REJEA).

Au cours de cette rencontre, le Professeur Adamou Rabani a entretenu les médias sur les conclusions des travaux de ses experts. Ainsi, les travaux de cette recherche ont relevé entre autres problèmes, que les habitants des quartiers Lazaret, Kalley Plateau, Gabougoura, Kossey et Pays Bas peuvent être exposés aux risques des maladies liées à la consommation de l'eau non potable et manque des infrastructures d'hygiène et d'assainissement adéquates.

L'étude a aussi ressorti la construction des points d'eau anarchiques dans ses quartiers, toute chose qui est contraire à la loi. C'est pourquoi, les conclusions ont mis l'accent sur des pistes de solutions pour les populations afin d'être



à l'abri de tous ces risques. Toutes ces actions du projet visent à soutenir l'Etat du Niger dans la recherche des solutions durables aux préoccupations réelles des populations nigériennes. Notamment celles relatives à l'extension du réseau de distribution d'eau potable, au processus de mise en place des Adductions d'Eau Potable et les normes de construction des points d'eau privés. Le projet LIRA est le fruit d'une collaboration entre les enseignants chercheurs de l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey et ceux de l'Université des Etudes de Développement (UDS) du Ghana. « Ce projet vise à analyser les problèmes d'approvisionnement en eau des deux villes et d'identifier des pistes de solutions durables. La finalité du projet est de rechercher les meilleures conditions pour que les principales parties prenantes du secteur et les autorités locales puissent capitaliser ensemble les résultats obtenus afin d'une part élaborer des interventions durables et d'autres part, lancer des

actions communes de mobilisation de ressources pour améliorer la gestion et l'accès aux services d'eau potable dans les deux villes », a affirmé le Professeur Adamou Rabani Coordonnateur dudit projet au Niger.

Au Niger, une étude a été conduite en 2019 par l'Université Abdou Moumouni de Niamey sur la desserte en eau potable dans la ville de Niamey en vue de s'imprégner des difficultés d'accès à l'eau des populations notamment dans les quartiers périphériques. Ce projet de recherche a permis de déceler des difficultés liées au manque d'assainissement autour des points d'eau, une couverture non effective de la ville par le réseau de distribution d'eau potable de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), l'utilisation de sources d'eau alternatives dont la qualité ne respecte pas souvent les normes d'hygiène de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les aléas liés au changement climatique.

Cette étude menée sur trois (3) ans, a été appuyée par une tournée de sensibilisation des populations de plusieurs quartiers périphériques de la ville sur les dangers liés à la consommation d'une eau non potable. Cette caravane a été organisée avec l'appui du Réseau des Journalistes pour l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (REJEA) partenaire stratégique dudit projet dans le domaine de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement au Niger.

Abdoul Kader IDY/REJEA



Saison hivernale 2021 au Niger :

Un calvaire pour les usagers de la route à Niamey

Au Niger, chaque année pendant la saison des pluies, les usagers de la route particulièrement ceux de Niamey vivent des moments difficiles. En cette période de grandes pluies on constate l'inondation de plusieurs quartiers de la capitale, mais aussi l'inondation et la dégradation des routes, dont entre autres, la voie Niamey-Nyala et bien d'autres. Elles sont impraticables car inondées par les eaux de ruissellement, faute de caniveaux, mettant les usagers et certaines concessions à proximité des grandes voies dans des situations désagréables. Cela contribue également à la dégradation des



infrastructures routières et des biens des usagers.

L'inondation et la dégradation des infrastructures routières freinent la bonne marche de plusieurs activités socio-économiques du pays. De plus, cette situation a un impact négatif sur l'assainissement de la ville de Niamey et la santé des populations. « Si vous regardez ici dans notre quartier de Jangorzo à Complexe il n'y a pas de caniveau. C'est pourquoi, vous constaterez que les eaux de pluie stagnent un peu partout dans le quartier et sur les voies », nous confie, Mohamed, un habitant du quartier Jangorzo. Aussi, force est de constater que ces

infrastructures construites à coût de milliards ne répondent pas aux normes. Face à cette situation désagréable et connue de tous, y compris des autorités, il est plus qu'urgent de prendre les mesures nécessaires pour pallier ces aléas qui perdurent depuis plusieurs années.

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, le Ministère de la Population, le Ministère des Transports, la Ville de Niamey et les cinq Arrondissements Communaux sont tous interpellés et doivent faire face à leurs responsabilités afin d'en finir avec ces inondations récurrentes des voies interurbaines. Aussi, les populations doivent accompagner les efforts des autorités afin de contribuer à la protection de l'environnement.

Abdoul Kader IDY/REJEA



La Pension Alimentaire au Niger :

Un droit piétiné par certains hommes

L'une des plus grandes difficultés que les femmes rencontrent au Niger après le divorce, c'est la prise en charge des enfants. Dans la plupart des situations la garde des enfants en bas âge est confiée à la mère et le père s'engage à verser régulièrement une somme pour subvenir aux besoins des enfants sur la base d'une décision rendue par un juge d'un tribunal d'affaires coutumières et sociales. Malheureusement, elles sont nombreuses ces femmes délaissées et oubliées par le père de leurs enfants qui se désengagent de toute responsabilité relative aux moyens de subsistance de leurs descendants. A qui la faute ? Faut-il laisser ces hommes s'en sortir en toute impunité ? Jusqu'à quand la société va-t-elle se taire par rapport à ce sujet ?

Le drame de la société nigérienne, c'est la manipulation du régime coutumier dans lequel les liens des mariages sont

noués et dénoués. En effet, bien que ce régime inspiré de droit islamique contient toutes les dispositions pour protéger la femme et l'enfant. Mais son applicabilité favorise plus les hommes au détriment des femmes comme si celles-ci n'avaient que des devoirs et les hommes que des droits. Ceci s'explique en partie par la forte domination du patriarcat, un système économique culturel et social bâti pour privilégier les hommes.

Ainsi dès l'aube d'un divorce, de nombreuses femmes font face à des violences physiques, verbales, psychologiques dans le silence et la soumission car même si elles décidaient d'en parler, elles réalisent qu'elles vivent dans une société sourde, muette et complice d'un mal qui a bien trop perduré.

Puis lorsqu'elles sont répudiées, ces dernières regagnent le domicile familial avec leurs enfants et les charges liées à leur éducation, leur santé,

leur alimentation etc. Dans la plupart des cas, les ex époux délaissent les femmes face à leurs responsabilités. Une situation devant laquelle, il faut s'indigner car ces femmes vulnérables, se démêlent parfois au prix de leur dignité même pour nourrir leurs enfants. Il y a aussi les femmes sans emploi issues de familles modestes qui, en divorçant représentent non seulement une charge pour leurs parents mais aussi avec leurs enfants.

Face à cela, il est fondamental d'appliquer les textes relatifs au statut social de la femme nigérienne et créer un environnement favorable à son épanouissement dans une société moderne où la place et le rôle de la femme est prioritaire dans la construction d'un monde égalitaire et juste.

**Abdel Nasser Moumouni
Adamou / REJEA**

Gestion de l'Environnement Urbain à Niamey :

Vers la Disparition de la Ceinture verte



En 1965, le Gouvernement nigérien a entrepris des actions de restauration et de protection de l'environnement dans plusieurs villes et villages du pays. A Niamey, une vaste opération de plantation des arbres a été initiée en vue de planter des milliers d'arbres sur une superficie de 2 500 hectares appelée "Ceinture Verte". Ce "joyau écologique" qui protège la Ville de Niamey contre les vents forts et violents, et améliore la qualité de l'air et la température ambiante à travers l'absorption du gaz à effet de serre produit par la circulation routière et l'activité des industries, est sérieusement menacé depuis plusieurs années par l'urbanisation anarchique de la ville jusqu'aujourd'hui en 2021.

En effet, la Ceinture Verte de Niamey est de plus en plus morcelée par des citoyens qui y construisent des maisons et des véreux entrepreneurs immobiliers dans le silence complice des autorités municipales de la Ville de Niamey et des autorités de tutelle, telles le Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses et Coutumières, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification et le Ministère de l'Urbanisme et de Logement. Il suffit de faire un tour au niveau de cette Ceinture Verte de Niamey pour s'en rendre compte de la gravité de cette situation. Face à cela, il faut engager des actions citoyennes pour dénoncer les auteurs de ces actes qui, sans doute, auront de graves conséquences environnementales à l'avenir.

Des dispositions rapides doivent être prises afin de sanctionner les auteurs de ces graves atteintes à l'environnement. Comme le dit un adage commun « mieux vaut prévenir que guérir ».

**Ibrahim Diolombi
Mahamadou/RENJED**

Après la fête de Tabaski à Niamey :

La présence des déchets issus de la grillade dans certaines rues

La fête de Tabaski est une occasion pour les musulmans de faire le sacrifice des moutons au nom d'Allah. Au Niger, il s'agit d'une période de forte consommation de viande et de bois de chauffe. En plus de favoriser le déboisement massif, l'accumulation et la vente par endroit des animaux ont contribué à l'accroissement de l'insalubrité dans certaines rues qui gardent encore les séquelles de la grillade des moutons.



Dans la ville de Niamey, dans les rues et ruelles, l'on aperçoit en cette première semaine post Tabaski des débris de bois, de charbon et de pailles sur des lieux ayant servi à la grillade. Il y a aussi la pollution de l'air et de l'environnement à travers les fosses creusées de façon anarchique pour enfouir les matières fécales des animaux.

Nombreux sont ceux qui laissent trainer ces déchets après avoir fini la grillade. Une pratique en déphasage avec la vision des autorités qui consiste à faire de Niamey une ville coquette (Niamey-Nyala).

Face à cet état de fait, les autorités en charge de la question notamment la Ville de Niamey et les cinq (5) arrondissements communaux doivent mettre

en place une stratégie de communication pour un changement de comportement en vue d'amener la population à internaliser les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement lors des fêtes et au-delà dans leur quotidien. Ce qui permettra de réduire

considérablement la proportion des déchets dans la ville notamment les sachets qui sont jetés à tort et à travers sur les voies. Il faut également sanctionner les contrevenants à ces pratiques néfastes contraires au code de l'hygiène publique.

Abdoul Kader IDY /REJEA

Accès aux crédits bancaires au Niger :

Qu'est-ce qui freine et quelles sont les modalités d'accès ?

De nos jours, avec l'accroissement rapide de la population et la nécessité de développer les activités économiques, nombreux sont les citoyens qui cherchent les crédits bancaires pour compenser, accroître leurs activités ou résoudre leurs problèmes socio-économiques. Cependant, l'accès aux crédits bancaires devient de plus en plus difficile, malgré l'existence d'un nombre important de banques et micros finance au Niger. Qu'est-ce qui bloque l'accès aux crédits bancaires ? Quelles sont les modalités à remplir pour prétendre à un crédit bancaire ? Pour répondre à ces questions, le reporter du Réseau des Journalistes pour l'Education et le Développement RENJED s'est entretenu avec le Secrétaire Général du Syndicat National des Banques du Niger (SYNBANK), Monsieur Boubacar Wazouka Hamadou afin d'éclairer la population.



un projet rentable) et remplir quelques critères qui varient en fonction des banques. Ainsi pour les personnes qui n'ont aucune source de revenu stable (flux accréditaire), même s'ils possèdent des biens (maisons, champs etc.) qu'ils peuvent mettre en garantie, ils ne peuvent pas accéder à un crédit bancaire », a expliqué Boubacar Wazouka Hamadou.

On a coutume de dire que l'argent cherche l'argent. Nombreux sont les personnes qui veulent réaliser des projets, des activités qui peuvent leur procurer des revenus ou régler des problèmes quotidiens. Par faute de moyens et de possibilités, ils se rendent à la banque pour solliciter un prêt. Les différents critères qu'exigent les banques, freinent l'accès aux crédits bancaires.

« Pour emprunter une somme de 5 millions de FCFA, la banque peut demander un pourcentage ou une garantie mobilière aux personnes abonnées et solvables. A ceux-là s'ajoutent les affectations hypothécaires, les assurances, les frais de dossiers. Les modalités d'accès dépendent du type de crédit, de la durée et des banques. Le taux d'application (la part de la banque) au Niger est compris entre 10 et 12% du prêt selon les banques, contrairement à celui des pays développés compris entre 1 et 1.5% », indique-t-il lors de l'entretien.

Ce sont tous ces critères qui freinent l'accès aux crédits bancaires. Pour régler ces difficultés, l'Etat doit créer une politique nationale de fonds de garantie et une politique nationale de fonds d'investissement. Ces politiques faciliteront l'accès aux crédits bancaires aux usagers.

ABDOUL AZIZ MAMANE Salifou/RENJED